



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 14 décembre 2023

Le 14 décembre 2023, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, M. Philippe CLEMOT, Mme Céline DELAGARDE, Mme Claudie HALLARD (suppléante), Christian VRAIN (suppléant), Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THÉMÉ, Mme Pierrette COURVOISIER (suppléante), Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, Mme Nathalie GUENAULT, M. Jacques MOTARD (suppléant), M. Joël MARCHAND (suppléant), Mme Joëlle DANIEL (pour DEL_17_2023).

DATE DE LA CONVOCATION

13 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

16 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 17

18 (pour DEL_17_2023)

Pouvoirs :

M. Bertrand RITOURET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Jacques LEMAIRE a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, M. Jacques LEMAIRE, Mme Armelle AUDIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Gérard DAVIET, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, Mme Betsabée HAAS, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Régis SALIC, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, M. Benoit BARANGER, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Madame Céline DELAGARDE

DEL_13_2023

4.1_FONCTION PUBLIQUE : Modification du tableau des effectifs

Le Comité Syndical

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
- Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
- Vu le budget et notamment l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires » ;
- Vu le tableau des effectifs du personnel syndical ;
- Considérant les nécessités de services.

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - la création d'un poste de technicien rivières contractuel principal de 1^{ère} classe à temps complet, en prévision d'un remplacement d'un agent en indisponibilité.
- la suppression du poste de technicien rivières principal 2^{ème} classe.

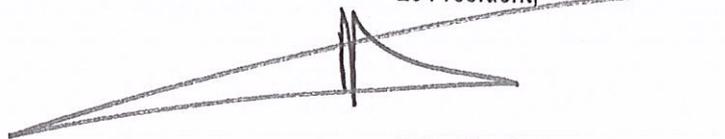
Article 2 : - de mettre à jour le tableau des effectifs arrêté comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

GRADE	NOMBRE DE POSTES AU TABLEAU
I- EMPLOIS PERMANENTS	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	4
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	4
II-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	
	0
III-BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	
Stagiaire	1

Article 3 : - d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 15 décembre 2023

Le Président,



Sébastien MARAIS

ANVAL
*(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)*
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE